

Interpellation

Ecoquartier des Plaines-du-Loup : mais où est donc passé le projet « ZIP » ?

L'écoquartier des Plaines-du-Loup a fait l'objet d'un concours international de projets d'urbanisme en 2010. Parmi 54 projets, le jury a désigné le projet « ZIP », proposé par le bureau lausannois TRIBU Architecture SA, comme lauréat (voir figure 1). Un Plan directeur localisé (PDL) a ensuite été adopté en 2014, puis un premier plan d'affectation (PA1) est entré en vigueur le 2 juin 2017, un deuxième PA (PA2) ayant été déposé à l'examen préalable le 8 juillet 2024.



Figure 1 : écoquartier des Plaines-du-Loup, projet ZIP (source : TRIBU Architecture SA).

Dans son rapport, le jury du concours d'urbanisme relevait en 2010 que le projet retenu « propose une couture en « zip » par la création d'éléments de liaisons clairs qui s'intègrent dans la continuité des espaces publics existants (rue, espaces verts, esplanade). La route des Plaines-du-Loup est conçue comme articulation entre les quartiers situés à l'Est, avec une morphologie qui leur est propre et le nouveau bâti, organisé à partir des espaces publics ».

De son côté, le bureau TRIBU Architecture SA précise que le terme zip « explicite la volonté de relier le nouveau quartier à son contexte par un réseau d'espaces publics » (tribu-architecture.ch).

Enfin, la Ville de Lausanne explique que le projet « ZIP » « fait de ce nouveau quartier un espace de ralliement et d'échange avec les quartiers voisins. Un réseau tissé d'avenues, de rues, de ruelles et de places permettra en effet d'implanter ce nouveau morceau de ville dans un contexte existant » (lausanne.ch). La Municipalité en a d'ailleurs toujours fait un élément fort d'intégration du projet.

Aujourd'hui, alors que les derniers habitants des quelques 1'200 logements de l'étape 1 prennent possession de leur appartement, force est de constater que rien ne semble vraiment avoir bougé au-delà du périmètre du PA1, dans les quartiers voisins, alors que le plan du PDL défini pourtant des liaisons inter-quartier de mobilité douce ainsi que des liaisons biologiques. L'une des mesures du PDL s'intitule par ailleurs « poursuivre le traitement des rues du nouveau quartier (mêmes matériaux, mêmes logiques...) dans les quartiers voisins ».

Quant à l'indispensable requalification de la route des Plaines-du-Loup, qui marque aujourd'hui une importante césure avec les quartiers situés à l'Est, elle se fait impatiemment attendre des habitants et usagers. Il est d'ailleurs étonnant de la voir figurer en priorité C seulement (dès 2036) dans le projet d'agglomération Lausanne-Morges de 5^e génération (PALM 2025), qui a été mis en consultation publique du 20 novembre au 31 décembre 2024.

Ces différents éléments étant exposés, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité :

1) Comment la Municipalité compte-elle mettre en œuvre le projet « ZIP » et à quelle échéance ? Plus particulièrement, quand est-ce que seront aménagées les continuités tant de mobilité douce que biologiques vers les quartiers voisins de part et d'autre du PA 1 ?

2) Quel est le calendrier de la requalification de la route des Plaines-du-Loup ?

3) Dans l'attente d'une requalification complète, certaines mesures ne pourraient-elles pas déjà être mises en œuvre, comme le rétrécissement de la chaussée, l'abaissement de la vitesse à 30 km/h ou l'amélioration de certaines traversées piétonnes ?

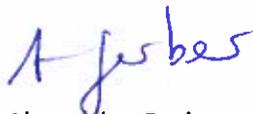
4) Le terminus de la ligne de bus n° 1 à la Blécherette étant relativement difficile d'accès depuis les bâtiments situés au Nord du quartier, avec notamment deux traversées de routes à fort trafic, serait-il envisageable de créer un nouvel arrêt sur la route des Plaines-du-Loup, par exemple à l'Est de la parcelle n° 20'824 ?

Nous remercions d'avance la Municipalité pour ses réponses.

12 janvier 2024



Valéry Beaud



Alexandra Gerber



Karine Roch



Marie Thérèse Sany